

► *Depuis cinquante ans, la construction européenne s'est essentiellement concentrée sur la libre circulation des capitaux et des biens. Pour les radicaux, il s'agit désormais d'insister sur la libre circulation des personnes. La mobilité constitue en effet la première étape vers une « citoyenneté vécue » au quotidien.*

1/ Préparation de plusieurs « **paquets mobilité** » destinés à lever les obstacles à la libre circulation des personnes :

- **Paquet « droits sociaux »** comprenant par exemple la création d'une carte européenne d'assurance sociale couvrant la maladie, la retraite et le chômage.
- **Paquet « droit civil »** prévoyant l'harmonisation des règles en matière de mariage, de divorce, de contrats de mariage ou de succession,...
- **Paquet « reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications »** comprenant la généralisation des crédits d'apprentissage pour l'enseignement de la formation professionnelle (ECVET).
- **Paquet « mobilité jeunesse »** prévoyant notamment la possibilité d'obtenir les aides du pays d'accueil pour un séjour d'études supérieur ou égal à un semestre.

2/ Elaboration, dans un second temps, d'un véritable « **code de procédure civile européen** » clarifiant les règles jurisprudentielles édictées par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) : son but ne serait **pas de dire le droit mais de dire quel droit s'applique dans quelle situation** (quel juge compétent en cas de divorce ? Quelle législation nationale s'applique en cas de succession ?..)

3/ **Elaboration, à terme, d'un « droit civil européen »** optionnel, reconnu dans tous les Etats membres. Les ressortissants de l'Union auraient ainsi la possibilité de contracter soit dans le cadre de la réglementation nationale, soit dans le cadre de ce nouveau régime européen.

4/ **Lancement d'un service civil européen sur une base volontaire** : action humanitaire, protection de l'environnement, restauration du patrimoine.

5/ **Création d'un réseau européen des sécurités sociales** pour faciliter l'échange d'informations.

6/ Encourager financièrement toutes les universités européennes à **délivrer des diplômes conjoints avec une ou deux autres universités.**

7/ Décliner le label « Erasmus » dans deux directions :

- **Généraliser un « Erasmus des lycées »** pour offrir la possibilité aux plus jeunes d'effectuer des séjours linguistiques.
- **Expérimentation d'un « Erasmus des enseignants »** prévoyant des échanges de professeurs entre deux écoles, deux collèges, deux lycées ou deux universités.

8/ Encourager le développement **de « classes Europe » dans les collèges**, sur le modèle des « classes vertes », en s'appuyant sur les jumelages entre communes.

9/ Généraliser, dans les Universités volontaires, **les licences bilingues où la moitié des cours seraient enseignés** exclusivement en langues étrangères par des professeurs participant au programme « Erasmus des enseignants ».

10/ **Création d'un « PASS Europe »**, sous la forme de chèques vacances, à destination des jeunes de 18 à 25 ans, sous conditions de ressources, offrant des réductions en matière de transport et de logement.